

LE DOUBLE CURSUS ENS-VETO : LA VOIE E

Depuis la rentrée 2014, les Écoles Normales Supérieures de Lyon et Cachan se sont associées aux Ecoles Nationales Vétérinaires pour **proposer un double parcours** qui puisse allier le meilleur de la formation scientifique de haut niveau avec les compétences spécifiques et l'expérience clinique que l'on peut acquérir au sein des ENV ! Cette double formation, doublement diplômante¹ devrait permettre l'émergence de chercheurs-vétérinaires aux compétences multiples et aux perspectives de carrières étendues qui seront **appréciés à la fois par le monde académique et par l'industrie**.

Pour bénéficier de cette nouvelle opportunité, la procédure est la suivante : il faut avoir intégré l'une des deux écoles normales supérieures de Lyon ou Cachan, **et** avoir été admis la même année en liste principale au concours des écoles nationales vétérinaires.

Dans la mesure où la première étape consiste à intégrer l'une des deux ENS de Lyon de Cachan, cela oblige, de facto et compte tenu de l'organisation du concours, les candidats à démissionner des écoles nationales vétérinaires. Ensuite une fois rentrés dans les ENS, ces élèves-fonctionnaires normaliens pourront se présenter à une nouvelle voie du concours de recrutement des écoles vétérinaires : la voie E définie dans « *l'arrêté du 25 juillet 2014 relatif au concours commun d'accès dans les écoles nationales vétérinaires* » dont l'article numéro sept précise que « *Le recrutement par la voie E se fait sur la base du rang d'entrée à l'École normale supérieure (ENS) concernée, des résultats obtenus lors de la première année de scolarité à l'ENS et d'une épreuve d'entretien d'une durée de trente minutes, qui vise notamment à apprécier la qualité du projet professionnel du candidat et sa capacité à mener en parallèle deux cursus de formation longs.* »

Il s'agit d'une voie d'excellence qui s'adresse avant tout à de **futurs chercheurs désirant s'ouvrir plus sur des spécialités développées par les différentes écoles vétérinaires** (exemple : connaissances cliniques, physiologie de l'animal sain, comportement des animaux, éthologie, microbiologie appliquée, etc...). Elle ne concerne pas les vétérinaires qui se découvrent brusquement une vocation pour la recherche lors de leur cursus, et un peu moins², ceux qui ont toujours hésité entre « soigner les animaux » et « faire de la recherche ». Il existe pour cela toujours la possibilité de faire des Master de type recherche pendant la scolarité dans les écoles vétérinaires.

La faible période de temps entre la parution des résultats des ENV et la clôture de l'application informatique recensant les vœux obligent en réalité les candidats à se prédéterminer. Il s'agit donc de faire un choix vis à vis du futur métier. Deux cas de figures se présentent dans le cas d'une double admission aux ENS et aux ENV après les deux années de BCPST:

- Les élèves ont préparé prioritairement le concours AGRO-VETO pour être vétérinaire. Dans ce cas, il faut sans hésitation choisir en numéro un vétérinaire et démissionner des ENS. Ces étudiants effectueront leur rentrée dans une des 4 ENV de leur choix et le cursus E ne les concerne pas.
- Si, à l'inverse, ces étudiants souhaitent faire avant tout de la recherche, il leur faudra donc choisir une École Normale Supérieure et démissionner des ENV. Ils feront leur rentrée en septembre dans cette ENS et ils pourront s'inscrire au concours de la voie E au second semestre de leur première année d'école.

La voie E est un concours d'entrée, chaque ENS (Lyon ou Cachan) propose trois places, donc six places au total pour la France. Si moins de trois étudiants par promotion souhaitent suivre ce cursus, ils ne devraient pas rencontrer de difficultés pour rentrer dans une ENV. Par contre, si davantage d'étudiants sont intéressés, alors il faut savoir que l'un des critères les plus importants (d'après l'arrêté du 25 juillet 2014) c'est le rang d'entrée dans l'École Normale Supérieure considérée.

Pour information, cette année il y avait 5 normaliens de Lyon et 3 de Cachan qui répondaient aux critères du concours E, finalement deux seulement se sont inscrits (un issu de l'ENS de Cachan, et un autre issu de l'ENS de Lyon), ils ont donc de très larges chances de réussir. Ce nouveau concours se déroulera le 9 Avril 2015 à VetAgro Sup à Charbonnière les bains, près de Lyon, devant un jury de quatre interrogateurs (un de chaque ENS (Lyon et Cachan) et 2 venant des ENV, c'est-à-dire 1 de VetAgro Sup et 1 de Maisons-Alfort).

Pour toute question supplémentaire³, les candidats et/ou leurs enseignants sont encouragés à venir à la réunion d'information prévue le mercredi 1^{er} juillet 2015, à 16h00 à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, date de la fin des oraux.

Vous pouvez aussi contacter directement :

Vice Pdt concours ENS de Lyon en charge de la biologie : laurent.balvay@ens-lyon.fr
Service concours ENS de Lyon : responsable.admission.concours@ens-lyon.fr

Bernard AUGÈRE le 18 Mars 2015

¹ Ces étudiants auront à la fin de leur scolarité, et sous réserve de réussite, un **diplôme de vétérinaire** tout en ayant bénéficié du **statut d'élève-fonctionnaire (payé) des ENS** de Lyon ou Cachan

² mais s'ils sont dans les premiers au concours ENS-BCPST ils pourront faire ce qu'ils veulent.

³ Ou pour des informations actualisées comme par exemple la position du ministère de l'agriculture vis à vis des 5/2